



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le douze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard DELATTRE, Maire.

Date de convocation : 04/12/2019

Date d'affichage : 04/12/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Etaient présents : MM Delattre Bernard, Lagrenée Lucien, Pelletier Joël, Dachez Dominique, Aince Béatrice, Thomas Jean-Claude, Poiret Candice, Brihier Nicolas
Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents : Beaugrand Michel, Elobbadi Karim

La séance est ouverte. Mme Aince Béatrice est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Compte-Rendu du 21 octobre 2019 : pas d'observation particulière, adopté à l'unanimité.

Communications du Maire

Monsieur le Maire fait part de l'invitation reçue pour l'ensemble du conseil municipal pour le marché de Noël des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Pozières qui aura lieu demain, vendredi 13 décembre à 17h30 à la Salle des Fêtes de La Boisselle et invite les membres du conseil à s'y rendre dans la mesure de leurs disponibilités.

Il informe également les membres du Conseil de l'organisation de la traditionnelle « Trêve de Noël » sous le parrainage de la Commune de Pozières, avec la participation de plusieurs de nos associations locales et notamment celle de la chorale « La Pastourelle ». De nombreux « chants de Noël » sont interprétés dans les trois langues (français, anglais et allemand), poèmes divers. Cette manifestation porte sur le souvenir des soldats (alliés et ennemis) qui, au cours du premier hiver 1914, ont osé sortir de leurs tranchées, cessé de se combattre en observant une trêve. Cet événement se tiendra comme chaque année et pour la 11^{ème} fois consécutive, ce samedi 14 décembre 2019 à 19H00 dans l'église de Pozières. Il est suivi d'un partage de diverses préparations, préalablement préparées par les personnes présentes.

Il s'agit d'une organisation conviviale, totalement gratuite à laquelle vous êtes tous invités.

Il rappelle le Noël des enfants de tout le village, ce dimanche 15 décembre pour un après-midi récréatif en présence du « Père Noël » qui distribuera les jouets à 53 enfants âgés de moins de 12 ans, à l'issue d'une importante animation avec l'intervention de clowns.

C'est une belle occasion de réunir au moins une fois l'an, l'ensemble des enfants de Pozières quelle que soit leur lieu de scolarité ! ainsi par ailleurs que leurs familles respectives.

Enfin, Monsieur le Maire tient à informer le Conseil Municipal que cette année, la commission du CCAS, composée d'élus et de personnes extérieures au conseil, a décidé de privilégier les commerces locaux pour les achats relevant de sa compétence (notamment pour ce qui concerne le « Bon d'achat » remis au bénéfice des 85 aînés du village). Il en a été de même pour la commune pour l'achat des 53 jouets de l'arbre de Noël.

BUDGET

Fiscalisation de la participation 2020 au SISCO de Pozières

Monsieur le Maire expose au conseil que le comité syndical du SISCO de Pozières auquel appartient la commune a fixé la contribution de celle-ci pour l'année 2020 à la somme de 44 484 € et a décidé que cette participation serait recouvrée en totalité au moyen de recettes fiscales. Toutefois, ces recettes fiscales ne seront mises en recouvrement que si le conseil municipal y donne son accord. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la décision du comité syndical en question est approuvée et qu'un montant de 44 484 € sera mis en recouvrement sous forme de recette fiscale au cours de l'exercice 2020, en même temps que les impositions de la commune.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'un don en numéraire pour le départ en retraite d'un employé communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le départ en retraite au 31 octobre dernier de Monsieur Jean-Marie Renou, employé dans la commune depuis le 1^{er} juillet 2001. Il propose de lui faire un versement en numéraire d'un montant de cinq cent euros pour son professionnalisme et les bons services rendus à la collectivité. Après délibération, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 500 € sur le compte de Monsieur Jean-Marie Renou à l'article 6232 du budget primitif 2019.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Convention d'utilisation par la commune d'un local situé dans une propriété privée à compter du 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'avoir un local communal affecté au rangement du matériel et afin que les agents communaux puissent y effectuer certaines tâches. La commune n'ayant aucun local à disposition, il propose de signer une convention d'utilisation pour une partie de hangar situé dans une propriété privée. Il fait part de la proposition de M. et Mme Joël Pelletier de mettre à disposition de la commune cette partie de hangar d'environ 150 m² situé au 362 route de Bapaume moyennant un loyer mensuel de 170 € payable semestriellement à l'article 6132 du budget primitif 2020. Il convient toutefois de signer une convention entre les parties fixant les règles et le montant annuel alloué pour cette mise à disposition. Monsieur le Maire demande à Monsieur Joël Pelletier de quitter la séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un local dans une propriété privée à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant de location annuel fixé à 2 040 € payable semestriellement en juin et décembre.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Administration générale

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

Monsieur le Maire présente la délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme en date du 25 janvier 2019 visée par la Préfecture le 3 mai 2019 approuvant les modifications statutaires de la FDE 80 et les nouveaux statuts notamment :

- La révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour rapprocher des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;
- La création de nouvelles compétences optionnelles :
 - Points de ravitaillement en gaz ou hydrogène
 - Vidéo-protection
 - Service public local de la donnée (élargissement du SIG à d'autres données)
 - Production d'énergies renouvelables
- La mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ;
- La possibilité pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération dans les conditions suivantes :
 - 1 délégué (jusqu'à 50 000 habitants), 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les nouveaux statuts proposés qui ont été approuvés par le Comité de la Fédération le 25 janvier 2019 ;
- Donne un avis favorable pour l'adhésion à la Fédération des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le territoire des communes de la Fédération et qui en font la demande ;
- Donne son accord pour que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à laquelle adhère la commune, si cet établissement en fait la demande, puisse adhérer à la Fédération.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Questions Diverses

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le projet d'attribuer un nom à la place communale afin que la mairie et la salle communale dispose d'une adresse. Il propose le nom de « Place Charles Bellet », chef de la résistance durant la seconde guerre mondiale résidant à Pozières et mort à la fin de la guerre pendant le transport vers la déportation. Une réflexion est engagée jusqu'au prochain conseil municipal.

Monsieur Jean-Claude Thomas s'étonne de l'absence de sonnerie des cloches de l'église lors des deuils du village. Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une prérogative communale et que les familles peuvent demander à une personne de s'en charger.

La distribution d'un avis de décès dans la commune est également soulevée mais Monsieur le Maire répond que dans le cadre de la séparation de l'église et de l'Etat, cela apparaît difficile.

Monsieur Nicolas Brihier rappelle sa demande d'installation d'une aire de jeux pour les enfants et pré adolescents du village et signale qu'il a reçu des remarques de familles domiciliées à Pozières à ce sujet. Il déplore qu'il n'y ait actuellement aucun espace de jeu pour ces enfants. Monsieur le Maire répond que lorsque ce sujet avait été abordé, la question du terrain de sport près de l'école avait été évoquée. Il reconnaît qu'actuellement il n'y a aucune structure de ce type, propose d'y réfléchir afin d'y remédier dans les possibilités existantes et fait part qu'il a lui-même reçu une demande de terrain de boules.

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 24 janvier 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05 .

Le Maire, DELATTRE B.	Le 1 ^{er} Adjoint LAGRENEE L.	Le 2 ^{ème} Adjoint PELLETIER J.	Le 3 ^{ème} Adjoint DACHEZ D.
M. THOMAS J-C.	M. ELOBBADI K. <i>Absent excusé</i>	Mme. AINCE B.	M. BEAUGRAND M <i>Absent excusé</i>
Mme. POIRET C.	M. BRIHIER N.		